

Les crédits

teurs. Lorsque ces appareils sont déposés dans les décharges publiques, les CFC sont presque toujours libérés dans l'atmosphère. En ce moment même, des CFC sont émis dans l'atmosphère. Les appareils contenant des CFC sont encore vendus pratiquement au même prix qu'avant que le gouvernement ait fait connaître son intention de les supprimer à 85 p. 100 d'ici l'an 2000.

Voilà un secteur où il serait des plus opportuns de prélever une écotaxe. Cette écotaxe s'appliquerait non seulement aux nouveaux appareils fonctionnant aux CFC, mais aussi à ceux qui ont déjà été vendus. Elle inciterait ainsi les municipalités, les producteurs ou les entreprises s'occupant du remplacement du fluide réfrigérant, qu'il s'agisse de wagons, d'unités de réfrigération, etc., à se convertir plus rapidement aux nouveaux fluides sur le marché ainsi qu'à enlever et à détruire les CFC qui représentent la plus grave menace environnementale de l'heure.

Grâce à cette taxe et à la hausse des prix qui s'ensuivrait, nous réussirions à éliminer tous les produits contenant des CFC. Une partie des recettes ainsi recueillies pourrait être affectée au financement de la R-D, au remplacement des produits dangereux, au renouvellement de l'outillage et au versement de crédits au titre de la taxe verte pour les éco-produits ou les produits inoffensifs.

Nous sommes soit à deux doigts du désastre soit à l'orée d'une ère nouvelle de développement durable. Un écofiscalité pourrait offrir de nombreux avantages économiques et environnementaux. Elle pourrait favoriser le passage de l'énergie non renouvelable à l'énergie renouvelable. Elle pourrait combattre le gaspillage au niveau des emballages, des produits et des ressources réutilisables. Elle va favoriser le recyclage du papier, des métaux et des récipients. Elle va favoriser les technologies nouvelles, la conservation, l'énergie solaire, l'efficacité énergétique. Elle va créer de nouveaux emplois. Si dans le secteur forestier cela exigerait trois, quatre ou cinq emplois par cunit, au lieu de un ou deux, seule une taxe «verte» pourrait régler ces grandes questions énergétiques et économiques.

Quarante mille enfants vont mourir aujourd'hui dans le monde de maladie, de dénutrition, de mauvaise qualité de l'eau. Plusieurs espèces vont disparaître pendant la durée de ce débat d'aujourd'hui. Le régime fiscal canadien tel que nous le connaissons au Canada est inéquitable, régressif, et conçu pour perpétuer des systèmes économiques qui nous entraînent vers un désastre sans

précédent. Une écofiscalité conçue pour mettre un terme à l'invasion de notre environnement par les déchets persistants, toxiques et bioaccumulatifs, conçue pour minimiser l'emploi des matières énergétiques et du gaspillage des ressources, conçue pour assurer le plein emploi, un développement durable, un régime de soins de santé préventif autant que curatif, une agriculture, des pêches et des zones fauniques durables, la préservation des espèces existantes et la remise en état de notre environnement gravement dégradé, voilà la politique qui assurera l'avenir du Canada et sauvera le monde.

Il faut une taxe verte, plutôt que la TPS et les autres mesures préconisées par le gouvernement actuel et le ministre des Finances.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Skeena. Je dois reconnaître que le futurisme de ses conceptions, les idées très originales et très intéressantes qu'il a présentées au sujet de notre régime fiscal m'ont vivement ému.

J'imagine qu'on pourrait invoquer toutes sortes d'arguments, mais je poserai plutôt à mon collègue de Skeena une question. Il sait que des groupes ont mis sur pied des fonds mutuels moralement valables, des fonds recueillis par ceux qui désirent investir dans des activités économiques dont les répercussions morales sont très positives.

Le député envisage-t-il d'accorder des encouragements fiscaux à ces gens qui investiraient dans des entreprises favorables à l'environnement? Envisage-t-il la création éventuelle d'un mouvement de jeunesse écologique qui mobiliserait les jeunes et les amènerait à lutter contre la détérioration de l'environnement? Envisage-t-il la création d'un fonds mutuel écologique qui permettrait de consentir des dégrèvements fiscaux aux personnes qui investiraient dans la lutte contre la pollution?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. À propos tout d'abord de la notion de fonds mutuel moralement valable, il ne fait aucun doute que l'idée intéresse beaucoup de Canadiens qui disposent de sommes plus ou moins importantes à investir. Les gestionnaires du fonds mutuel moralement valable s'intéresseraient non seulement aux effets d'une entreprise ou d'un projet particuliers sur l'environnement, mais aussi au type d'installations qui seraient construites, aux conventions collectives qui seraient conclues pour les travailleurs concernés, ainsi de suite. La notion intéresse de plus en plus de gens dans les diverses couches de la société canadienne.